
La confiance
ça se mérite

Amundi

Charte Investissement Responsable

Amundi Dette Privée

Juin 2020

La charte fera l'objet d'actualisations régulières à chaque évolution matérielle des processus d'Investissement Responsable

Mentions légales - Amundi

Société Anonyme au capital de 12 394 096 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 99.015

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75730 Paris Cedex 15 - France.

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. : 01 43 23 09 89

Siren : 422 333 575 RCS Paris - Identification TVA : FR26422333575 - N° de Siret : 422 333 575 00039 - Code APE : 6630Z

Amundi est la marque qui désigne le groupe Amundi.

Amundi

Sommaire

1. Amundi, un acteur engagé.....	3
2. Le Processus d'analyse ESG d'Amundi	8
3. Politique ESG des fonds de Dette Privée	9
I. Principes généraux communs à l'ensemble des expertises de dette privée	9
A) Application d'une politique d'exclusion des investissements	9
B) Validation systématique des enjeux ESG à l'investissement	10
C) Suivi des écartements liés à l'ESG et mesures correctives post-investissement	10
II. Dette Privée Corporate	10
A) Due diligence ESG en amont de la décision d'investissement	11
B) Mise en place du cadre de dialogue ESG	12
C) Suivi post-investissement	12
III. Dette Privée Immobilier	13
A) Due diligence ESG en amont de la décision d'investissement	13
a. Due diligence sur le sous-jacent immobilier	13
b. Due diligence sur le sponsor Equity & le/les locataire/s	14
B) Suivi post-investissement	15
IV. Dette Privée Leveraged loans	15
A) Due Diligence ESG en amont de la décision d'investissement	15
B) Suivi post-investissement	16
V. Tableau récapitulatif	16
VI. Annexes	17

1. Amundi, un acteur engagé

Amundi, société cotée en bourse est une filiale du Crédit Agricole. Son succès repose sur les compétences de ses 5000 collaborateurs et experts des marchés basés dans 37 pays. Avec une création en 2010, Amundi se positionne comme le premier asset manager européen et se classe dans le top 10 mondial¹ en terme d'actifs sous gestion.

Amundi ambitionne d'asseoir sa place de leader mondial de l'industrie de la gestion d'actifs. Pour ce faire elle compte sur trois moteurs de développement :

- La qualité des expertises et services offerts à ses clients ;
- La dynamique de développement et de profitabilité ;
- Son positionnement d'acteur financier engagé.

Amundi a fait de l'engagement sociétal l'un de ses piliers fondateurs lors de sa création en 2010. Cette politique est conduite au travers de trois axes principaux : la généralisation de l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses politiques d'investissement ; le renforcement de sa politique d'investisseur solidaire² et la poursuite de sa politique d'engagement et de ses initiatives liées aux changements climatiques.

Soucieux de la prise en compte de ses parties prenantes, Amundi a tenu à formuler trois engagements :

- l'engagement envers ses clients : agir en acteur financier responsable ;
- l'engagement envers ses collaborateurs : placer le développement individuel et collectif au cœur de sa responsabilité d'employeur ;
- l'engagement envers la société et le monde qui l'entoure : agir en acteur citoyen et solidaire, soucieux de limiter son empreinte environnementale directe.

Pour concrétiser ses engagements et sa démarche en faveur de la finance responsable, Amundi est devenu signataire de nombreux traités nationaux et internationaux :



Le pacte mondial des Nations Unies en 2003. Ce pacte vise à initier les acteurs privés au reporting extra-financier. Les adhérents doivent démontrer chaque année la mise en œuvre effective du respect de dix principes universels touchant : les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Les **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** en **2006** élaborés sous l'égide des Nations Unies. Ils prennent la forme d'un engagement volontaire qui incite les investisseurs à intégrer les problématiques : Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).



La **Charte de la Diversité en 2008** élaborée par un groupement d'acteurs privés. Elle incite les entreprises à garantir la promotion et le respect de la diversité dans leurs effectifs. Les entreprises signataires s'engagent donc à lutter contre toute forme de discrimination.



¹ Source : IPE « Top 400 asset managers » publié le 5 juin 2019 sur la base des encours sous gestion à décembre 2018

² Définition : Intermédiaire financier dont l'activité consiste à investir dans des activités solidaires, c'est-à-dire soit des activités ayant une utilité sociale, soit des projets portés par des personnes exclues du système bancaire (source : Finansol).



La Charte de la Parentalité en Entreprise en 2015 élaborée par un groupement d'acteurs privés. Son objectif est d'impliquer les entreprises sur la question de la parentalité. Les entreprises s'engagent à proposer un environnement mieux adapté aux responsabilités familiales, en créant un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier les femmes enceintes. Elles s'engagent également à ne pas discriminer les salariés-parents

dans l'évolution professionnelle.

Amundi affirme son engagement en faveur d'une finance responsable et développe depuis plusieurs années une politique d'investissement responsable et de gestion engagée. Amundi ambitionne de développer significativement ses encours répondant à ces critères. Conformément à cette démarche, une équipe d'analystes ESG, rassemblée au sein d'un département dédié à l'investissement responsable, développe des méthodes éprouvées dans l'étude de la prise en compte des enjeux du développement durable dans les entreprises, les fonds et les process.

Amundi a fait certifier sa démarche ISR par l'Afnor depuis 2013. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu, garantit la qualité et la transparence des démarches ISR à travers 7 engagements de service. De plus, Amundi propose plusieurs fonds labellisés Finansol pour les fonds solidaires et plusieurs fonds labellisés par le label d'Etat « Label ISR ».

Amundi considère également avoir un devoir d'exemplarité et a ainsi mis en œuvre une démarche globale d'amélioration continue des actions du Groupe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise déployée pour son propre compte autour de 3 référentiels de la RSE qui répertorient les axes d'amélioration en matière de conformité, de ressources humaines et d'environnement. Une auto-évaluation de l'état d'avancement des projets engagés est réalisée annuellement et un indice de progrès est calculé au niveau du Groupe.

Cette démarche est dénommée **FRED** au sein du Groupe. Elle s'articule autour des trois piliers de la RSE de la façon suivante :

- **FIDES** : intègre les différents aspects économiques ;
- **RESPECT** : intègre les différents aspects sociaux et sociétaux ;
- **DEMETER** : intègre les différents aspects environnementaux.

Le pilier économique **FIDES** intègre 6 engagements visant à renforcer la confiance, ces engagements sont les suivants :

- **protéger** les intérêts des clients (transparence de l'information ; relation avec les clients ; protection des données – conformité avec le Règlement Général européen pour la Protection des Données 2018) ;
- **développer** des offres et procédures qui intègrent les éléments sociaux et sociétaux ;
- **rendre** nos produits et services **accessibles** au plus grand nombre (accessibilité des populations économiquement vulnérables ; accessibilité aux personnes en situation de handicap) ;
- **établir des relations responsables** avec les fournisseurs et sous-traitants (délais de paiement ; dépendance réciproque) ;
- **construire** un dialogue avec les parties prenantes (clients ; associations de consommateurs ; ONG ; collectivités locales et autres) ;
- **avoir un comportement éthique** dans les affaires et dans les opérations : (lutte contre le blanchiment d'argent ; surveillance des opérations ; données personnelles des salariés ; prévention : de la corruption, des pratiques anti-concurrentielles, des fraudes, des conflits d'intérêts, des abus de marché).

Le pilier social mis en place par Amundi au service de ses salariés est appelé **RESPECT**. Il est décliné à tous les niveaux du Groupe et s'organise autour des critères suivants :

- **reconnaissance** : place prépondérante au collaborateur lui permettant d'évoluer ;
- **égalité** : des origines, des âges, des sexes, et intégration des personnes en situation de handicap privilégiée ;
- **sécurité** : assurance que les collaborateurs exercent leurs fonctions dans le respect de la légalité et des normes en vigueur et en toute sécurité ;
- **participation** : dialogue social et une démarche participative privilégiés avec ses collaborateurs ;
- **équité** : prise de mesures pour garantir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, notamment salariale ;
- **cohérence** : politique sociale globale présentant une parfaite cohésion entre les actions entreprises et l'image du Groupe ;

- **territoire** : Amundi favorise les actions de mécénat à caractère sociales déjà existantes (Maîtrise de Radio France à Bondy, Action Contre la Faim) et accompagne les actions et nouveaux partenariats développés par des salariés (Fondation Rainbow Bridge ; « De l'Eau pour le Sahel »).

Enfin, le pilier environnemental matérialisé par la démarche **DEMETER** qui intègre 6 engagements pour préserver l'environnement :

- **développer une offre « verte »**, que ce soit en matière d'investissement, de financement, de crédit, d'assurance ou d'épargne ;
- **favoriser l'innovation « verte »** dans notre production industrielle (intégration de l'écoconception dans les processus de production) ;
- **maitriser** notre empreinte environnementale directe et **préserver** la nature (énergie, papier, déchets, transports, biodiversité et eau) ;
- **construire un dialogue** avec les parties prenantes sur les questions environnementales ;
- **prendre en compte** les facteurs environnementaux dans les processus d'achats (sélection et accompagnement des fournisseurs sur des questions environnementales) ;
- **formaliser** des politiques / procédures qui intègrent des facteurs environnementaux (dans l'ensemble des activités).

Par ailleurs, la volonté de faire progresser les entreprises dans lesquelles nos fonds investissent se traduit également par une politique d'engagement active chez Amundi qui s'articule selon 3 axes principaux :

- l'engagement pour influence, sur des thématiques spécifiques pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Depuis 2013, l'équipe « vote et engagement » a été particulièrement active sur 7 thématiques : salaire vital dans l'industrie textile et de l'alimentation; le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ; la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire ; l'exercice responsable des pratiques d'influence (pharmacie, automobile) ; les minerais de conflit ; l'impact environnemental du charbon dans le secteur de la génération d'électricité ; le travail des enfants dans l'industrie du cacao et du tabac ;

- l'engagement continu, par des entretiens réguliers avec les entreprises pour affiner leur note ESG ;

- le vote aux assemblées générales et le dialogue actionnarial, pour promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié annuellement et disponible sur www.amundi.com.

Poursuivant la volonté d'améliorer ses pratiques en continu, Amundi soutient et s'intègre dans un grand nombre d'initiatives internationales.

Initiatives	Thématiques	Soutenues par Amundi depuis
<i>Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)</i>	Changement climatique	2003
<i>Carbon Disclosure Project (CDP)</i>	Émissions de CO ₂ , transparence des données ESG	2004
<i>Forest Footprint Disclosure Project (FFD)</i>	Déforestation	2009
<i>Water Disclosure Project</i>	Utilisation des ressources en eau	2010
<i>Access to Medicine Index</i>	Accès aux médicaments	2010
<i>Access to Nutrition Index</i>	Accès à la nutrition	2013
<i>UN Global Compact Engagement on Leaders & Laggards</i>	Reporting ESG	2008
<i>Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)</i>	Gestion responsable des ressources naturelles	2006
<i>Clinical Trials Transparency</i>	Essais cliniques	2014
<i>Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative (RAFI)</i>	Droits de l'homme	2014
<i>Portfolio Decarbonization Coalition</i>	Changement climatique	(co-fondateur) 2014
<i>Asia Corporate Governance Association (ACGA)</i>	Gouvernance	2014
<i>UNPRI Letter Calling Stock Exchanges to put in place voluntary guidance for issuers on reporting ESG information by the end of 2016</i>	Reporting ESG	2015
<i>IGCC Letter to 77 EU companies on their positions and lobbying activities on EU Climate and Energy Policy</i>	Changement climatique	2015
<i>PRI Human Rights Engagement</i>	Droits de l'homme – Reporting ESG	2015
<i>Paris Green Bonds Statement de la Climate Bonds Initiative</i>	Changement climatique	2015
<i>Montreal Carbon Pledge</i>	Changement climatique	2015
<i>Green Bonds Principles</i>	Changement climatique	2015
<i>Finance for tomorrow</i>	Finance durable	2017
<i>Workforce Disclosure Initiative Letter</i>	Conditions de travail – Reportings corporate	2017
<i>Climate 100+</i>	Changement climatique	2017

Amundi soutient également la recherche académique relative à la finance durable au travers de deux Chaires.



- La Chaire académique « **Finance durable et Investissement Responsable** » créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'Ecole Polytechnique et l'Institut d'Economie Industrielle (IDEI) de Toulouse.



- La Chaire « **Economie du Climat** », une initiative de CDC Climat et de l'Université Paris-Dauphine sous l'égide de la Fondation Institut Europlace de Finance. Amundi soutient son initiative de recherche « Prix et Marchés du Carbone ».

Dans le cadre de ses **ambitions stratégiques 2018 – 2020**, Amundi s'est notamment fixé comme objectif de poursuivre sa politique d'engagement sociétal qui représente l'un de ses piliers fondateurs. Celle-ci sera poursuivie dans trois directions : la généralisation de l'intégration des critères ESG dans ses politiques d'investissement ; le renforcement de sa politique d'investisseur solidaire et la poursuite de sa politique d'engagement et de ses initiatives liées aux changements climatiques.

Ces ambitions ont été renforcées par le plan d'actions à trois ans d'Amundi annoncé fin 2018 pour la période 2018-2021. Le but étant d'en faire un acteur 100% ESG dans la notation, la gestion et les votes. Ce plan d'action donne une nouvelle portée aux engagements d'Amundi. Cela passe par la mise en place de différentes actions listées ci-après :

- la généralisation de la prise en compte de l'analyse ESG dans la gestion de tous les fonds du Groupe ;
- dans ce cadre, tous les fonds gérés de manière active devront offrir une performance ESG supérieure à leurs indices ou univers de référence ;
- le développement des activités de conseil spécifique destinées aux clients institutionnels pour les accompagner dans leur stratégie ESG ;
- les initiatives spécifiques favorisant l'investissement dans des projets à impact environnemental ou social seront doublées passant de 10 Md€ à 20 Md€ ;
- les investissements dans l'économie sociale et solidaire seront doublés passant de 200 M€ à 500M€.



Amundi s'est également engagé, en juillet 2018, dans l'initiative **Act4nature** visant à mobiliser les acteurs économiques pour la préservation de la biodiversité. Elle regroupe 65 entreprises ayant pris des engagements collectifs et individuels pour intégrer la biodiversité dans leurs stratégies globales de développement et contribuer aux objectifs fixés par la communauté internationale sur la biodiversité.

Enfin, pour renforcer ses initiatives liées aux changements climatiques, Amundi a calculé l'impact carbone de ses fonds grâce à l'expertise de Trucost³, leader mondial de la recherche environnementale et de la fourniture de données carbone. Cela permet de satisfaire les demandes relatives à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015⁴ sur la prise en compte des émissions de CO2 liées aux actifs sous gestion et de développer des stratégies innovantes permettant de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Dans un souci permanent de transparence, Amundi peut ainsi fournir à ses clients un *reporting* carbone comprenant les indicateurs suivants :

- le taux de couverture des données notées ;
- les émissions carbonées par millions d'euros investis ;
- les émissions carbonées par millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- la répartition sectorielle des émissions carbonées (en %) ;
- la répartition géographique des émissions carbonées (en %) ;
- les réserves carbonées par millions d'euros investis.

Une méthodologie de mesure de l'empreinte carbone des Etats a été développée en interne et déployée en 2018.

³Site internet de Trucost : <https://www.trucost.com/>

⁴ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

2. Le Processus d'analyse ESG d'Amundi

Les gestions d'Amundi prennent en compte, dans leurs analyses et décisions, les questions environnementales, sociales et de gouvernance. L'analyse de ces critères "ESG", nous permet de noter les émetteurs sur une échelle de A à G (A étant la meilleure note) selon un processus formalisé, transparent et traçable, développé et géré par l'équipe d'analyse ESG d'Amundi. Pour réaliser ces notations, un référentiel a été créé, composé de 36 critères : 21 critères génériques présents dans chacune des notations et 15 critères spécifiques selon les secteurs (retenus au regard des lois et directives en vigueur et des textes à portée universelle). Ces différents critères sont ensuite pondérés en fonction des enjeux sectoriels.

Plus de 8000 émetteurs, sociétés sont rigoureusement notés sur l'ensemble des critères ESG à l'aide d'un logiciel interne dont le paramétrage est issu d'une analyse qualitative. Ainsi, systématiquement, pour valider cette évaluation, les analystes ESG vérifient la cohérence des informations provenant des bases de données fournies par les agences de notation en collectant des informations directement auprès des entreprises et de leurs parties prenantes qui sont régulièrement rencontrées.

Cette approche, complémentaire de l'analyse financière, permet d'évaluer les risques (opérationnels, réglementaires, de réputation...) au bénéfice des investisseurs, dans le cadre plus général de notre quête d'optimisation de la matrice Performance – Risque – Liquidité.

Les émetteurs notés G sont exclus de l'ensemble de l'univers des fonds d'investissement d'Amundi (hors contrainte spécifique) selon 3 critères : 1) entreprises impliquées dans la fabrication, la vente, le stockage et la maintenance des armes controversées prohibées par les conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, bombes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) ; 2) celles qui contreviennent gravement et de manière répétée aux Principes du Pacte Mondial signé par les entreprises citoyennes et 3) sociétés impliquées dans l'uranium appauvri, celles réalisant 25% et plus de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon ou extrayant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an et les entreprises réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans le tabac.

3. Politique ESG des fonds de Dette Privée

I. Principes généraux communs à l'ensemble des expertises de dette privée

La prise en compte des critères ESG fait partie intégrante du processus d'investissement en dette privée depuis 2014, de la phase de sélection des investissements jusqu'à la maturité des prêts et obligations. Il s'agit d'une politique ESG en best effort. Les principes généraux communs à l'ensemble des expertises sont présentés ci-après. Des principes et processus complémentaires peuvent être précisés par chacune des expertises en fonction de leur stratégie. Ces principes complémentaires font l'objet d'une seconde partie ci-dessous.

A) Application d'une politique d'exclusion des investissements

Les expertises de Dette Privée appliquent sur leurs investissements une politique d'exclusion conforme à celle d'Amundi.

Comme décrit en partie 2, Amundi exclut les activités suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial.

De plus, Amundi pratique des restrictions sectorielles spécifiques aux industries controversées : le charbon et le tabac.

Ainsi, la politique d'exclusion se traduit par les deux cas suivants :

a) S'agissant des émetteurs qui ont une note ESG pré-existante dans le référentiel Amundi

Les émetteurs notés G sont exclus des investissements

b) S'agissant des émetteurs qui n'ont pas de notes ESG pré-existante dans le référentiel Amundi :

L'équipe de gestion Dette Privée répond à un questionnaire à réponses binaires qui est systématiquement intégré au comité d'investissement

Politique d'exclusion			
	Questions	Oui	Non
1	L'entreprise est-elle directement ou indirectement liée à l'un de ces pays : Corée du Nord, Iran, Somalie, Syrie?		
2	L'entreprise est-elle impliquée dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ?		
2bis	L'entreprise est-elle impliquée dans la fabrication ou le commerce dans la production, le stockage, ou le commerce d'armes chimiques, biologiques ou d'armes à l'uranium appauvri?		
3	Le chiffre d'affaires de l'entreprise dans l'extraction du charbon est-il supérieur ou égal à 25% ? (ou suite à une analyse qualitative et prospective l'entreprise produit elle plus de 100 millions de tonnes de charbon par an?)		
3bis	L'entreprise réalise moins de 25 % de ses revenus dans l'extraction du charbon mais la somme de ses revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production d'électricité, obtenue à partir de charbon - égaux ou supérieurs à 50 % de ses revenus totaux		

	-ou compris entre 25 % et 50 % sans avoir l'intention de réduire le pourcentage des revenus provenant de ces activités?		
4	Le chiffre d'affaires de l'entreprise lié au tabac est supérieur ou égal à 10% ? (Sont concernées les entreprises qui sont des fournisseurs, des producteurs et des distributeurs de produits liés au tabac)		
5	L'entreprise fait elle face ou a-t-elle fait face à des controverses majeures et/ou répétées? - Environnementales : accidents industriels, conflits avec les riverains, autres... - Sociales: conflits avec les salariés, restructuration, décès, blessures graves, autres... - Gouvernance: corruption, enquête ou condamnation significative de l'entreprise ou de l'un de ses dirigeants		

En cas de réponse positive aux questions de 1 à 3bis, la société est obligatoirement exclue du champ d'investissement des expertises de Dette Privée. Les points 4 et 5 font l'objet d'une appréciation par l'équipe de gestion et l'équipe ESG et soumis à la validation du comité d'investissement.

Si le comité est favorable pour poursuivre l'étude de l'investissement, les Due Diligences ESG seront lancées (soit en interne, soit en externe).

B) Validation systématique des enjeux ESG à l'investissement

En plus de la politique d'exclusion appliquée en premier filtre à toute opportunité reçue, chaque opportunité présentée en comité d'investissement fait l'objet d'une due diligence portant sur les risques identifiés au niveau ESG. Cette due diligence fait partie intégrante des critères d'analyse et permet d'éclairer l'analyse crédit, réalisée de manière concomitante. C'est pour l'investisseur une façon de se prémunir des risques de long terme : financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation et d'exercer pleinement sa responsabilité.

La due diligence ESG est effectuée par chaque expertise, en collaboration avec les équipes ESG d'Amundi, et peut inclure en fonction des émetteurs : l'envoi de questionnaires, des échanges avec le management ou des revues d'études sectorielles d'agences de notation extra-financières

Le document d'analyse présenté pour approbation au comité d'investissement met en lumière les points d'attention ESG si nécessaire.

C) Suivi des écarts liés à l'ESG et mesures correctives post-investissement

Dans le cadre du suivi du portefeuille, chaque émetteur investi par les fonds de dette privée fait l'objet d'une revue a minima annuelle sur la performance récente. En cas d'amélioration ou de dégradation au niveau ESG, l'équipe de gestion le porte à l'attention du comité d'investissement afin d'éclairer la performance globale. Dans un cas de dégradation d'un aspect ESG (émergence d'une controverse par exemple), contraire à la politique d'exclusion d'Amundi ou de nature à avoir un impact défavorable sur le crédit, le comité pourra valider, à sa discrétion, des mesures correctives visant à protéger le capital des investisseurs et leur réputation.

Les mesures correctives peuvent prendre la forme d'une demande de remboursement (en vertu de clauses de documentation concernant les controverses notamment), d'une cession sur le marché secondaire lorsqu'il s'agit d'un actif liquide ou d'un suivi renforcé auprès de l'emprunteur. Le dialogue régulier mis en place avec les emprunteurs peut permettre généralement aux équipes d'anticiper les sujets et de réagir rapidement.

Les expertises de Dette Privée s'engagent enfin auprès des clients sur l'envoi d'un reporting sur la performance récente au niveau ESG, communiqué aux investisseurs de manière annuelle. Ce reporting peut être commenté sur demande.

II. Dette Privée Corporate

Le processus d'analyse ESG se déroule en trois étapes intégrant les principes communs et les spécificités décrites ci-dessous :

Synthèse de la méthodologie ESG en Dette Privée Corporate :

	L'émetteur a une note ESG	L'émetteur n'a pas de note ESG
A l'investissement Objectif: établir un GO/NO GO ESG en évaluant le profil de risque ESG de l'émetteur et sa gestion des enjeux ESG spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Eligibilité <u>automatique</u> des émetteurs notés A, B, C, D • Go/No Go nécessaire de l'analyse ESG pour les notes E et F • Exclusion des G 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'exclusion appliquée • Due Diligence : Qualification du dossier par code couleur ✓ « vert » : l'émetteur a un politique RSE mature ✓ « orange » : l'émetteur à une politique RSE faible mais sans controverses, ou en démarrage / voie de consolidation ✓ « rouge » : risque majeur, veto ESG • Présentation des conclusions aux comités d'investissement.
Suivi annuel / engagement Objectif: Accompagner les sociétés dans une démarche d'amélioration des performances ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution de la note ESG • Principes du dialogue avec les émetteurs • Qualification de l'évolution: négative, neutre, positive 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement d'information sur les aspects ESG dans les documentations juridiques • Revue annuelle des performances ESG (intégrée à la revue financière ou indépendante) • Qualification de l'évolution: négative, neutre, positive, <u>pas d'information</u>
	<ul style="list-style-type: none"> • Reporting ESG annuel à destination des clients 	

A) Due diligence ESG en amont de la décision d'investissement

La due diligence ESG est prise en charge par l'équipe ESG en étroite collaboration avec l'équipe de dette privée : Après le premier filtre d'exclusion, deux cas de figure se présentent :

a) S'agissant des émetteurs qui ont une note ESG dans le référentiel Amundi

- l' Eligibilité est automatique pour les émetteurs notés A, B, C, D
- un Go/No Go est nécessaire de l'analyse ESG pour les notes E et F

b) S'agissant des émetteurs qui n'ont pas de notes ESG :

Les Due Diligences ESG sont réalisés à partir des enjeux suivants

Enjeux	Exemples de politiques ou d'indicateurs pris en compte
Pilotage RSE	Formalisme de la démarche, certification ISO 26000, adhésion à des initiatives (sectorielles ou globales, Pacte Mondial), moyens, organisation RH, reporting, évaluation RSE par un tiers indépendant, mesures concrètes ...
Gouvernance	Mixité des instances de gouvernance, Indépendance du board, actionnariat salarié, dispositif éthique et anticorruption, mesures concrètes ...
Salariés	Santé et sécurité, Capital humain, relation sociale, égalité salariale femme homme, partage de la valeur (intéressement), Certifications, mesures concrètes ...
Clients	Certification qualité, indicateurs, mesure de la satisfactions clients, données personnelles, traçabilité produits, mesures concrètes ...
Fournisseurs-sous-traitants	Identification des risques (matières premières, pays), formalisation d'une politique achat responsable, clauses RSE dans les contrats fournisseurs, ...
Protection des ressource naturelles	Eau, déchets, pollution, certifications, économie circulaire, recyclage, objectifs quantitatifs, indicateurs de mesures, mesures concrètes ...

Les due diligences ESG sont effectuées à partir de différentes sources :

- des éléments de l'analyse de l'équipe dette privée
- des informations publiques
- éventuellement des due diligences ESG réalisées par un tiers
- d'un questionnaire ESG élaboré par l'équipe ESG d'Amundi. Le template actuel de ce questionnaire est détaillé en annexe.
- d'échanges avec les dirigeants de l'entreprise (voire le/la responsable de la politique Corporate Social Responsibility (CSR) s'il/elle existe)

Les conclusions de la due diligence sont synthétisées dans une fiche finalisée par un code couleur (vert-orange-rouge) qui permet d'identifier :

- l'exposition aux risques
 - d'évaluer la gestion de ces risques par l'émetteur
 - d'identifier les marges de progrès possible de l'émetteur et qui pourront donc faire l'objet d'un suivi annuel au travers de l'engagement
- Un exemple de fiche synthétique est présenté en annexe.

Ainsi, l'équipe d'analyse ESG se réserve le droit de bloquer une opération (code couleur rouge) si la société présente des pratiques ESG inappropriées, même si l'analyse financière juge le niveau de risque acceptable

La fiche d'analyse ESG est incluse dans le document présenté en comité d'investissement par l'équipe de gestion Dette Privée pour validation finale.

L'équipe ESG dispose par ailleurs d'un siège permanent au comité d'investissement de Dette Privée Corporate.

Les résultats de l'analyse peuvent également contribuer à l'identification, en coopération avec les dirigeants de l'entreprise, des indicateurs clés de performance permettant d'étalonner les progrès à réaliser sur la durée de vie de l'investissement par l'entreprise.

B) Mise en place du cadre de dialogue ESG

En l'absence de notation ESG pré-existante au niveau du Référentiel Amundi, lors de la phase de négociation de la documentation juridique de crédit, l'équipe de Dette Privée demande l'ajout d'une clause d'engagement d'information sur les aspects ESG dans la documentation juridique de crédit (par exemple, clause de rendez-vous a minima annuelle, mise en place d'un reporting CSR, suivi et amélioration de critères ESG). Cette clause a pour objectif d'assurer un échange régulier (a minima annuel) entre les équipes Amundi et la société dans une démarche d'amélioration de ses performances ESG et de suivi annuel.

Afin de faciliter le dialogue pendant la durée de vie du crédit, l'analyste ESG et l'équipe de gestion identifient plusieurs indicateurs clés de suivi parmi ceux du questionnaire d'investissement et les communiquent à l'emprunteur après l'investissement. Ces critères peuvent être discutés au cours d'un échange avec le/la responsable développement durable et/ou les personnes les plus avisées pour répondre aux questions ESG (opérationnels, RH, etc.). Ces indicateurs seront revus chaque année en plus d'éléments plus qualitatifs.

L'équipe de Dette Privée corporate s'engage également de manière active en matière ESG: l'équipe développe et promeut les mécanismes de type « sustainability-linked » dans lesquels la rémunération des investissements peut varier en fonction de l'atteinte d'indicateurs ESG. Ces mécanismes, tout en limitant la variation de rémunération (+/- 5-20bps généralement) pour l'investisseur, incitent l'émetteur à améliorer et à communiquer sur ses performances ESG pendant la durée de vie du crédit.

C) Suivi post-investissement

Le suivi post-investissement diffère selon qu'une notation ESG existe au niveau du référentiel Amundi

En cas de notation :

- les principes du dialogue avec les émetteurs sont appliqués
 - engagement pour influence
 - engagement pour notation
 - engagement par le vote
- le suivi des progrès est réalisé au travers de l'évolution de la note ESG

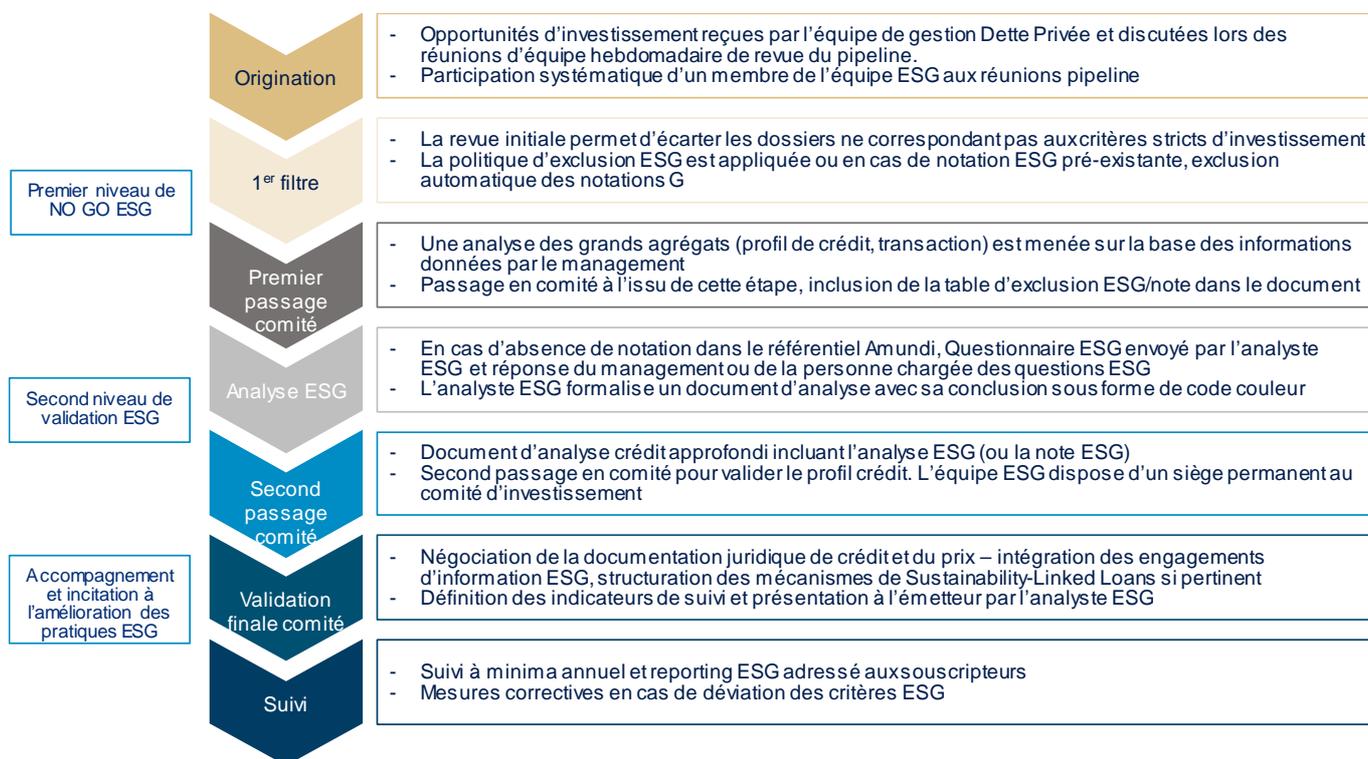
En cas d'absence de notation :

- l'équipe ESG effectue une revue annuelle des performances ESG, selon les indicateurs établis au préalable avec l'émetteur et en lien avec les obligations d'information ESG définies dans la documentation de crédit
- Le dialogue avec l'émetteur est intégré à la revue annuelle financière et se base sur les indicateurs de performance identifiés lors de la Due Diligence ESG
- Le suivi des progrès est réalisé au travers
 - soit du dialogue avec les émetteurs
 - soit d'informations publiques.

Les mesures correctives en cas de déviation à un enjeu ESG contraire à la politique exclusion ou avec un impact défavorable sur le crédit sont décrites en cf 3.1.C.

Dans les deux cas, un reporting ESG annuel est réalisé afin de rendre compte des progrès concrets réalisés par chaque société du portefeuille sur les sujets ESG identifiés lors de l'investissement voire de nouveaux sujets apparus par la suite.

Le processus d'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement est détaillé ci-dessous :



III. Dette Privée Immobilier

A) Due diligence ESG en amont de la décision d'investissement

La due diligence ESG réalisée sur toute opportunité d'investissement est tridimensionnelle, incorporant : (i) une analyse du sous-jacent immobilier (immeuble isolé ou portefeuille d'immeubles), (ii) une analyse du(es) locataire(s) (quand pertinent, en fonction de la granularité de l'exposition locative) et (iii) une analyse du sponsor Equity. Ces 3 analyses complémentaires permettent d'obtenir une vision à 360° des facteurs principaux (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de mesure de soutenabilité et d'impact éthique d'une créance immobilière. En conformité avec les conventions d'Ottawa, Oslo et sa politique ESG, Amundi Dette Privée Immobilière applique une politique d'exclusion de certains investissements sur la base de cette analyse.

a. Due diligence sur le sous-jacent immobilier

Les due diligences sur les sous-jacents immobilier bénéficient d'un savoir-faire *In-House*, basé sur l'intégration des **critères Environnementaux et Sociaux (E & S)** selon la charte ESG d'Amundi Immobilier, à travers un modèle « propriétaire », développé en partenariat avec Sirteo.

La cartographie Environnementale (E)

Notation environnementale de l'immeuble au travers d'un audit de l'énergie, du traitement de l'eau, des déchets, des transports, de la pollution et du bien-être, permettant de dégager :

- Les performances intrinsèques du bâtiment
- L'impact de l'utilisation de ses occupants
- Les sources et potentielles de valorisation

La mesure des critères Sociaux (S)

Pratiques et rôle social, des actifs immobiliers, des locataires occupants et des parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement

Pour réaliser ces due diligences, les analyses se basent sur :

- L'analyse par les équipes ESG sur la base d'expertises techniques (audit immobilier réalisé par le notaire, l'état des consommations énergétiques, rapports techniques) fournies dans le cadre des datarooms d'acquisition et/ou ;
- À partir d'un questionnaire d'une cinquantaine d'items, élaboré par les équipes d'Amundi Immobilier et Sinteo. Le questionnaire, portant sur des aspects à la fois quantitatifs et qualitatifs, permet de définir les KPIs, et ainsi d'établir une notation ; et/ou
- Un échange avec le sponsor concernant ses *best practices* quant à l'utilisation du sous-jacent immobilier

Les conclusions de ces due diligences sont synthétisées dans une *Energy Map (EM)* reprenant les aspects Environnementaux (E) et Sociaux (S) (voir template en annexe). Celle-ci est répartie en trois catégories :

1. Performance Environnementale et Sociale du sous-jacent :

La mesure de cette performance s'appuie en grande partie sur le référentiel international BREEAM In-Use part 1, qui se base sur 8 critères et 70 questions pour déterminer une note Énergie sur un barème allant de A à G.

En application de la politique d'exclusion Amundi, les sous-jacents notés F ou G sont exclus des investissements.

Les 8 critères qui permettent de déterminer la qualité intrinsèque du sous-jacent sont les suivants :

1. Santé / Bien-être
2. Énergie
3. Transport
4. Eau
5. Pérennité des équipements
6. Déchets
7. Occupation du sol et écologie
8. Pollution

2. Performance Carbone :

Cette analyse mesure deux impacts : (i) l'utilisation faite du sous-jacent par l'occupant et (ii) la trajectoire d'amélioration en terme d'empreinte Carbone. Elle se base sur une méthodologie adoptée mondialement, « Science Based Target », qui reprend les directives mises en place dans l'accord de Paris par la Directive Européenne sur la Performance Énergétique des Bâtiments (Décret Tertiaire et Trajectoire 2°C).

3. Risques physiques liés au changement climatique :

L'évaluation des risques physiques liés au changement climatique nécessite une connaissance de la zone géographique de l'actif, et de son exposition aux potentiels aléas climatiques (crues, tremblements de terre, etc.). Cette catégorie classe l'actif selon son degré d'exposition et sa capacité à faire face à ces aléas climatiques.

b. Due diligence sur le sponsor Equity & le/les locataire/s

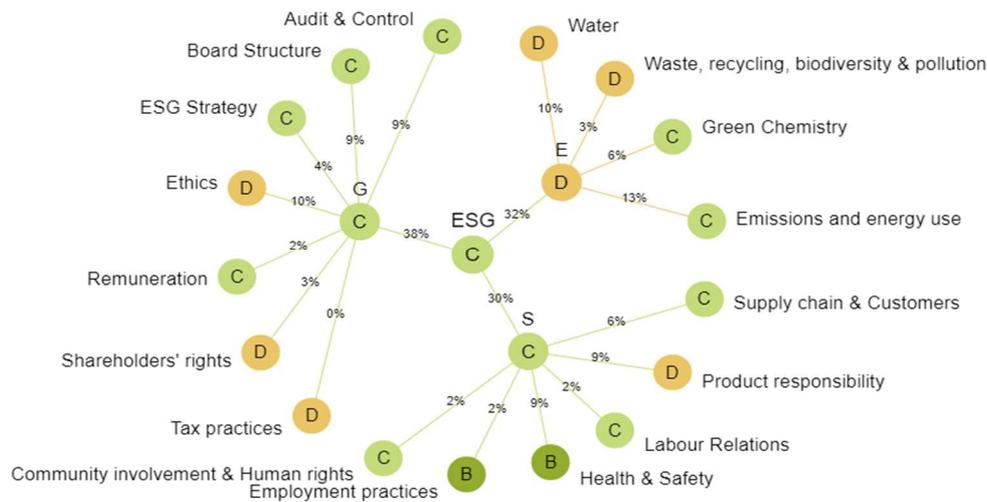
Les due diligences sur le sponsor Equity et celle éventuelle sur les locataires sont prises en charge par l'équipe ESG centrale d'Amundi, en étroite collaboration avec l'équipe de gestion. Ces due diligences intègrent l'analyse des **critères de Gouvernance (G)**, en lien avec la qualification du sponsor Equity et réalisée avec lui en direct (et/ou la banque partenaire), portant notamment sur les pactes d'actionnaires, l'évitement des conflits d'intérêts, etc.

En ce qui concerne le/s locataire/s, une appréciation de manière discrétionnaire est faite concernant le besoin d'une qualification ESG d'un ou plusieurs locataires en fonction de leurs poids relatif dans l'ensemble des revenus locatifs générés par le sous-jacent.

Sur les deux registres, une étude en go / no-go est effectuée, en deux étapes :

1. Premier filtre : respect de la politique d'exclusion conforme à celle d'Amundi concernant (i) le secteur d'activité et (ii) la liste de sociétés à exclure

2. Deuxième filtre : en fonction de la présence ou non d'une notation dans le référentiel ESG Amundi
- a. **Si le sponsor Equity ou le locataire ciblé bénéficie d'une note ESG dans le référentiel Amundi** : éligibilité automatique pour les notes A, B, C, D (exemple ci-dessous)



- b. **Si le sponsor Equity ou le locataire ciblé n'est pas noté dans le référentiel Amundi** : une due diligence est réalisée à partir de la méthodologie appliquée en lien avec l'équipe de Dette Privée Corporate

B) Suivi post-investissement

Au stade de négociation d'un investissement, l'équipe de gestion s'efforce d'obtenir de la contrepartie (sponsor Equity) un engagement de rendez-vous à minima annuel en vue de s'inscrire dans une démarche de suivi pro-actif dans le temps.

La notation ESG fait l'objet d'une revue à minima annuelle afin de rendre compte des progrès réalisés par le sponsor Equity et/ou le(s) locataire(s) sur le sous-jacent. Ce progrès peut être réalisé de plusieurs façons, dont notamment :

- 1- Une amélioration directe/physique du sous-jacent : travaux réalisés (amélioration des systèmes de ventilation, amélioration des systèmes de dépollution, création d'un espace vert...). Les résultats de ces travaux sont retranscrits directement dans le questionnaire annuel qui alimente la mesure de la **Performance Environnementale et Sociale (cf. I.1)**
- 2- Une meilleure gestion de l'utilisation du sous-jacent, qui se traduit par un respect de la trajectoire 2°C, des efforts sur l'**empreinte Carbone (cf. I.2)**

L'*Energy Map*, actualisée à fréquence a minima annuelle, est partagée avec les investisseurs ayant conféré la gestion de leur investissement en dette immobilière à Amundi (fonds ouverts ou mandats dédiés).

Les due diligences sur le sponsor Equity et/ou les locataires sont elles aussi revues (i) suite à une mise à jour de la notation dans le référentiel Amundi par les équipes ESG ou (ii) dans le cas d'un sponsor Equity et/ou d'un locataire non noté dans le référentiel, par une mise à jour de l'analyse réalisée selon la méthodologie appliquée en lien avec l'équipe de Dette Privée Corporate.

IV. Dette Privée Leveraged loans

A) Due Diligence ESG en amont de la décision d'investissement

Les portefeuilles de Leveraged Loans sont constitués de loans acquis lors de nouvelles émissions et également grâce à des achats sur le marché secondaire.

Lors de la recherche d'opportunités ou en réponse à des invitations à participer dans de nouvelles transactions, l'équipe intègre les critères ESG dans la phase de Due Diligence et fait dès cette phase ses meilleurs efforts pour appliquer la politique d'exclusion ESG d'Amundi.

B) Suivi post-investissement

Lors du suivi régulier du portefeuille, si une évolution négative d'un ou plusieurs critères ESG conduisait ce ou ces critères à ne plus respecter la politique d'exclusion d'Amundi ou à avoir un impact défavorable sur le crédit, l'équipe de gestion fera ses meilleurs efforts pour céder ce loan sur le marché secondaire.

V. Tableau récapitulatif

	A l'investissement	Suivi	Engagement d'informations promis aux souscripteurs
Principes communs	<ul style="list-style-type: none"> - Politique d'exclusion en ligne avec la politique Amundi - Intégration des critères ESG dans toute due diligence 	<ul style="list-style-type: none"> - Systématique, a minima annuel - Déviation matérielle au niveau ESG entraînant des mesures correctives à la discrétion du comité d'investissement 	
Dette Privée Corporate	<p>En cas de notation ESG dans le Référentiel Amundi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la note ESG <p>En cas d'absence de notation ESG dans le Référentiel Amundi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DD ESG formalisée en comité d'investissement - Code couleur matérialisant l'avis de l'équipe ESG - Démarche active de promotion des Sustainability Linked Loans/dette à Impact 	<p>En cas de notation ESG dans le Référentiel Amundi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi récurrent et bon accès à l'information <p>En cas d'absence de notation ESG dans le Référentiel Amundi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'informations dans la documentation de crédit pour le suivi - Identification des KPIs de suivi concomitamment à l'investissement et échange avec l'emprunteur - Echange a minima annuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Reporting ESG annuel
Dette Privée Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> - DD ESG sur le sous-jacent immobilier à la faveur du modèle « propriétaire » d'Amundi Immobilier (en partenariat avec Sinteo) - DD ESG sur l'emprunteur et le(s) locataire(s) 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de rendez-vous à minima annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Energy Map actualisée
Leveraged Loans		<ul style="list-style-type: none"> - Mesure corrective recherchée en cas de déviation ESG : Meilleurs efforts pour céder la créance concernée sur le marché secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Eclairage dans les commentaires de gestion des reportings trimestriels en cas d'évolution négative significative

VI. Annexes

a) Exemple de note d'analyse ESG - Dette Privée Corporate

Due diligence ESG de l'entreprise		11/02/2020	
	Exposition	Gestion	Marges d'amélioration
Pilotage RSE	Distribution d'équipements et de produits médicaux X salariés CA 2020: X M€ 100% des revenus en pays 1 et au pays 2	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La charte RSE est minimaliste, mais signée par le CEO en 2017 ▲ Certification ISO 14001 ▶ Pas de partage dédié, mais La RSE est portée par la RH (et la compliance pour la partie éthique) ▲ Les sujets RSE sont adressés au moins une fois par an en CA/CS ▲ x % de membres indépendants au board (2/6) 	
Corporate gouvernance	Acquisitions de petits distributeurs sur des gammes de produits différentes: les 2/3 de la croissance des 3 dernières années proviennent du M&A: entre 2016 et 2019 l'entreprise a réalisé l'acquisition de X sociétés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ x% de femme (1 femme) ▶ x% de femmes au Comité exécutif ▶ Codé éthique mis en place en 2019 ▲ Programme de formation annuelle sur le code éthique ▶ L'actionnaire X (72% du capital) est signataire des PRI depuis 2016 ▶ Le management détient 12% de l'entreprise et réinvestira dans la transaction 	KPI sur le suivi de la formation au code éthique
Salariés	X salariés En pays 1 et pays 2 Essentiellement des commerciaux et marketing Ethique des affaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretiens annuels avec les salariés ▶ Existence d'une politique RH publique ▲ CDI 96,77% ▶ Taux de fréquence des accidents <2% ▶ Taux d'absentéisme < 5% 	Questions à poser: les bonus des commerciaux sont-ils individuels et basés sur les volumes? Ou collectifs? Et basés sur d'autres critères?
Clients	90% de ses revenus en pays 1, 8% au pays 2 et 2% via une plateforme en ligne. BU: chirurgie cardiovasculaire, chirurgie orthopédique, in vitro & oncologie, interventions, laboratoires, néphrologie, diagnostics & traitements, Abex (JV avec l'entreprise J)	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Certification ISO 9001 ▲ Réalisation d'enquête de satisfaction clients ▲ Le portefeuille de clients est bien diversifié avec 10% des clients générant 20% des revenus, aucun ne représentant plus de 2,2% du CA global du groupe. Les 10 premiers clients sont des hôpitaux publics ▲ Réseau de distribution très capillaire, couvrant tout le marché (70% public et 30% privé) ▲ L'entreprise est un acteur de référence en pays 1 très performant dans le service, la rapidité d'intervention et la disponibilité des produits. 	
Fournisseurs Sous-traitants	Plus de 500 OEMs, avec des produits comme des valves cardiaques (biologiques et mécaniques), des prothèses (articulations hanches, épaules, genoux), stents... Dès mai 2020, tous les dispositifs médicaux commercialisés en Europe devront être conformes au règlement sur les dispositifs médicaux (MDR).	<ul style="list-style-type: none"> ▲ L'entreprise déclare inclure des clauses environnementales et sociales dans ses contrats fournisseurs ▲ L'entreprise a des relations longues avec ses principaux OEMs (et clients finaux.) (L'entreprise Z a une relation commerciale de 20 ans avec l'entreprise) ▶ les 10 premiers fournisseurs = 42% du CA en 2018 vs 47% en 2016 ▲ la diversité des fournisseurs est un avantages en terme d'indépendance ▼ mais aussi risque en terme de suivi de mise en conformité par rapport à la EU MDR 	L'entreprise suit elle la mise en conformité de ses fournisseurs par rapport à la nouvelle réglementation européenne: EU Medical Devices Regulation?
Res. Nat.	Exposition sectorielle faible	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Simple monitoring de la consommation d'eau 	Des KPI sont ils disponibles? (L'entreprise est certifié ISO 14001)
Climat & IE		<ul style="list-style-type: none"> ▼ L'entreprise déclare simplement revoir périodiquement la consommation d'énergie des entrepôts et des bureaux 	
<p>ENJEUX: 2 enjeux sectoriels et 1 enjeux propre à l'entreprise : 1) l'éthique des affaires et 2) le risque réglementaire liés à la mise en conformité des fournisseurs avec la nouvelle réglementation européenne sur les dispositifs médicaux. 3) le pilotage RSE en raison d'acquisitions nombreuses (8) depuis 2016 et 2 encore à venir</p> <p>GESTION: L'entreprise a de nombreux atouts: certifications ISO 9001 et ISO 14001, une charte RSE minimaliste mais portée par le PDG, un code éthique qui fait l'objet d'une programme de formation annuel, une gestion des RH solide, la réalisation d'enquêtes de satisfaction clients, l'inclusion de clauses E&S dans les contrats fournisseurs.</p> <p>PROPOSITION DE SUIVI ANNUEL: suivi d'indicateurs sur 1) la formation au code éthique, 2) la mise en conformité des fournisseurs par rapport à la nouvelle réglementation EU Medical Devices Regulation</p> <p>+ Deux questions à poser 1) sur le mode de rémunération des commerciaux (bonus individuels basés sur volume? Ou bonus collectifs? Avec prise en compte d'autres critères? 2) sur les KPI environnementaux, même si l'enjeu est peu matériel. En effet, l'entreprise dit être certifiée ISO 14001, or il n'y a aucune information sur les enjeux environnementaux.</p>			

b) Exemple d'Energy Map – Dette Privée Immobilière

ENERGYMAP

Assessment of resilience to climate change and environmental and social performance



Year 2020

Characteristics of the site		Situation of the site
Parcels		
Mode of detention	Debt	
Address		
Construction	1888	
Last refurbishment	2015	
Certification	HQE Exploitation and BREEAM In Use (Part 1 : Good S; Part 2 : V-G)	
Gross leasing area	67 576 m ²	
Main activity	Office	

Environmental and social performance	Resilience to climate change															
<p>70 / 100</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Energy (kWh/m²/y)</th> <th>Carbon (kgCO₂e/m²/y)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Reference (2015)</td> <td>179</td> <td>8,4</td> </tr> <tr> <td>Current performance (2019)</td> <td>179</td> <td>6,4</td> </tr> <tr> <td>2030 objective</td> <td>131</td> <td>5,3</td> </tr> <tr> <td>Progress (%)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Energy (kWh/m ² /y)	Carbon (kgCO ₂ e/m ² /y)	Reference (2015)	179	8,4	Current performance (2019)	179	6,4	2030 objective	131	5,3	Progress (%)		
	Energy (kWh/m ² /y)	Carbon (kgCO ₂ e/m ² /y)														
Reference (2015)	179	8,4														
Current performance (2019)	179	6,4														
2030 objective	131	5,3														
Progress (%)																
<p>i The environmental and social performance is mainly based on the BREEAM In-Use Part 2 international referential. It values the intrinsic performance of the building and installed equipment, independently of the local energy mix (eg. a Polish asset, where the energy mix is 90 times more carbon-intensive than in France, will not be discounted).</p>	<p>i The analysed performance take into account:</p> <ul style="list-style-type: none"> - size of the building (common and/or private areas) - the energy mix of each country of implantation (for energy-carbon conversion) <p>The energy and carbon performances are based on the 2019 Obsolescence de l'Immobilier Durable (OID) sectorial ratios.</p>															

Physical risks related to climate change	
<p>The physical risks related to climate change result in chronic events (sea level rise and temperature) and exceptional events (heat waves, floods, storms) that can damage the building or its equipment.</p>	
<p>Low</p> <p>Sea level rise</p> <p>Low</p> <p>Floods due to heavy rain</p> <p>Low</p> <p>Mean temperature level rise</p> <p>Low</p> <p>Heatwave</p> <p>Low</p> <p>Storm</p>	<p>i Due to its location, the asset does not face any significant risk.</p>

Environmental and social indicators		
<p>Plenty of services are offered to the occupants inside and nearby the building (e.g. bars, restaurants, recreational center)</p>	<p>The asset has two certifications : HQE exploitation and BREEAM In Use</p>	<p>Public transportation is located within walking distance (station)</p>

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

A French Public Limited Company (Société Anonyme), with share capital of €1,086,262,605

Portfolio management company authorised by the AMF under no. GP 04000036

Registered office: 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris—France

Postal Address: 90, boulevard Pasteur CS21564 - 75730 Paris Cedex 15—France

Tel. +33 (0)1 76 33 30 30

Siren registration no.: 437,574,452 Paris Trade & Corporate Register Paris—Siret registration no.: 43757445200029 - Principal Activity

Code: 6630 Z— VAT Identification No.: FR58437574452